



CONVOCATION

Mercredi, 27 septembre 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉDIFICE FTQ (Métro Crémazie)

565, boul. Crémazie Est, 2e étage

Stationnement gratuit situé au 545 boul. Crémazie Est, 4e sous-sol (Édifice Louis-Laberge)

18 h 30 PRÉCISES

N'oubliez pas de conserver votre coupon de stationnement pour le présenter au secrétariat à l'entrée de la salle

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 août 2023;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapport mensuel de la secrétaire-trésorière sur l'état de variation de la caisse générale du mois d'août 2023;
- Rapport de la réunion du Comité exécutif du 25 septembre 2023;
- Rapport du Président d'élection;
- Résolutions;
- Démissions et mise en nomination des déléguées et délégués syndicaux;
- Mise en nomination et élection à tous les postes des comités permanents, syndics, président d'élection et délégué(e)s au Conseil régional FTQ;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

Tableau des élections

- Président d'élection (1 membre)
- Syndics (4 membres)
- Comité des règlements (6 membres)
- Comité finances et activités sociales (6 membres)
- Comité éducation syndicale / étude de la législation (6 membres)
- Comité griefs - santé et sécurité (6 membres)
- Comité organisation et information (6 membres)
- Comité des femmes (8 femmes)
- Comité de la mesure du travail (6 membres)
- Comité délégué(e)s sociaux (6 membres)
- Comité des jeunes (6 membres, 35 ans et moins)
- Comité délégué(e)s au CRFTQ

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.

(Durée maximale de 3 heures 30 minutes. Référence : article 801 des règlements)

AVIS : Pour tous les postes de membres de comités permanents, il faut avoir assisté à au moins deux assemblées générales au cours des onze (11) dernières assemblées générales précédentes, incluant l'assemblée générale de mise en nomination.

Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère Stéphane Fauvelle au (514) 593-3953 poste 226 au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

Syndicalement,

Andréanne Urbain
Secrétaire-trésorière
STTP - Section locale de Montréal
AU/mhl sepb-574